

# Gendarmerie royale khmère du Cambodge

Année de création : 1954

Ministère de rattachement : ministère de la défense

Statut du dirigeant : militaire

Adresse du siège ou de l'état-major central

Boulevard Penn Nout, sangkat Tuol Kork, PHNOM PENH, CAMBODGE



## Histoire de l'Institution

Avant l'indépendance, la gendarmerie française est présente au Cambodge dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Fondée le 20 juillet 1954, la Gendarmerie royale du Cambodge est officiellement reconnue par les arrêtés royaux n° 446 NS et 447 NS du 27 septembre 1957 sous le nom de Gendarmerie Royale Khmère (GRK).

Après le renversement du prince Norodom Sihanouk le 18 mars 1970, la GRK est rebaptisée Gendarmerie nationale par le décret n° 574/71 CE du 5 octobre 1971, dans le cadre de la République khmère (1970-1975) dirigée par le général Lon Nol. Lors de la prise de pouvoir par les Khmers rouges de 1975 à 1979, la GRK est supprimée. À partir de 1979, alors que l'armée vietnamienne contrôle une grande partie du pays, la gendarmerie est rétablie du 7 janvier 1979 au 23 octobre 1991, sous la forme d'une police militaire.

La GRK est reconstituée le 14 juillet 1993 à partir d'effectifs prélevés sur ceux des Forces Armées Royales Khmères. Elle reçoit une aide internationale pour la formation de son personnel dans le cadre de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge

(APRONUC). Un an plus tard, une école de formation est créée à Kambol. Le sous-décret n° 77 du 21 décembre 1994 fixe l'organisation générale et les attributions de la GRK qui constitue une force disciplinée, d'environ 10 000 hommes, qui a trouvé toute sa place au sein des forces de sécurité du royaume du Cambodge. Le 4 décembre 2009, un centre de formation linguistique est inauguré dans les locaux de l'école de Kambol.



## Organisation

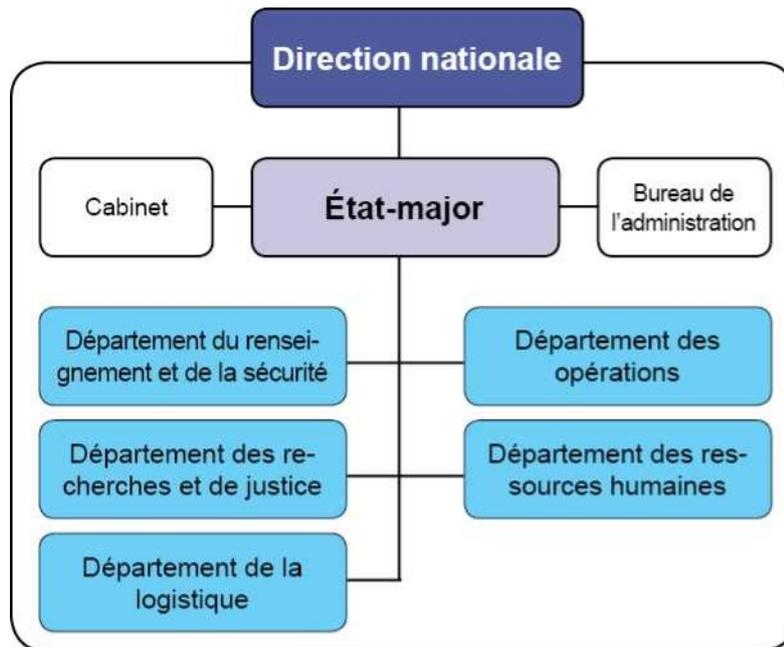
La gendarmerie royale khmère (GRK) est sous la tutelle du ministère de la Défense.

### Administration centrale

Au niveau central, à Phnom Penh, l'échelon de commandement comprend un cabinet, un bureau de l'administration et un état-major. L'état-major est lui-même organisé en cinq départements selon les dispositions du sous-décret n° 136 du 25 août 2009 :

- le département du renseignement et de la sécurité ;
- le département des opérations ;
- le département des recherches et de justice ;
- le département des ressources humaines ;
- le département de la logistique.

Un nouvel organigramme devrait être approuvé par le Premier ministre au cours de l'année 2015 sous forme d'un sous-décret abrogeant le susmentionné.



## Organisation territoriale

Au niveau des 25 provinces, on retrouve un état-major, réduit mais adoptant le modèle du niveau central, et des districts. Les districts sont eux-mêmes composés de postes de sécurité pour lesquels qui rappellent les brigades territoriales françaises, même si les effectifs sont différents. Chaque commandant provincial dispose d'une compagnie d'intervention, de volume variable, sorte d'EGM employé en zonalisation le plus souvent ou marchant au MO. La province-ville de Phnom Penh compte 6 bataillons d'intervention et un groupe d'intervention de la gendarmerie royale aux ordres directs du commandant de la GRK.



## Missions

L'article 4 du sous-décret n° 77 du 21 décembre 1994 portant organisation générale et attributions de la GRK dispose que celle-ci a pour missions :

- d'assurer les activités de la police administrative (maintenir la sécurité et l'ordre public général, faire assurer le respect de la loi et de tous les règlements, renseigner et porter secours aux citoyens). Dans ce cadre, la GRK agit selon les instructions du ministre de l'Intérieur et des autorités compétentes ;
- d'assurer les activités de la police judiciaire (constater les crimes et les délits, établir les procès-verbaux d'infraction, rassembler les preuves, rechercher et interpellier les délinquants pour les déférer devant les autorités judiciaires, exécuter les délégations des juges d'instruction). Dans ce cadre, la GRK agit selon les instructions du ministre de la Justice et des autorités judiciaires compétentes ;
- d'accomplir des missions à caractère spécifiquement militaire : maintenir la sécurité et rendre les honneurs au profit des institutions gouvernementales et des autorités suprêmes du royaume du Cambodge, protéger les installations militaires, exécuter les missions de police militaire à l'intérieur et à l'extérieur des installations militaires. Dans ce cadre, la GRK agit selon les instructions du ministre de la Défense nationale, du chef de l'état-major général des forces armées royales khmères et des autorités militaires compétentes. L'article 12 ajoute que la prévôté militaire est l'une des composantes de l'institution ;
- de prêter son concours aux autres ministères qui en font la demande.



## Ressources humaines

### Effectifs globaux : 10700

Si les officiers sont recrutés directement à bac + 4 ou au sein des forces armées, les sous-officiers le sont au niveau bac. Actuellement, la GRK ne compte qu'une école, œuvre d'ailleurs de la coopération française, à Kambol. Une seconde école à Kampong Chhnang a été inaugurée en 2015 et a vocation à former les jeunes recrues alors que

Kambol n'accueille que les formations spécialisées.

La féminisation existe depuis 1993. Quelque 8 % des effectifs sont féminins. Les gendarmes ne vivent pas forcément en caserne. L'accueil des familles dans les casernes dépend des capacités et du commandement. Le personnel est bien évidemment sous statut militaire et de carrière ; il n'y a pas de contractuel, ni d'appelés du contingent.

### **Organismes de formation**

- École de Kambol.
- École de Kampong Chhnang.

### **Liens avec la gendarmerie française**

#### **Coopération**

Dans le prolongement des accords de Paris du 23 octobre 1991, la France accepte, à la demande du roi et du gouvernement cambodgien, d'apporter son aide à la renaissance de la GRK. Cette coopération se traduit, notamment, par la création d'une école de formation d'officiers et de sous-officiers de la GRK à Kambol. La coopération technique entre la GRK et la gendarmerie française est officialisée par des accords signés entre 1993 et 1994.

Aujourd'hui, l'action de la gendarmerie française au Cambodge s'exerce dans le cadre d'une convention bilatérale, renouvelée tous les deux ans. La gendarmerie française apporte un appui à la formation initiale ou ultérieure des gendarmes en matière d'investigation criminelle. Un officier de la Gendarmerie nationale française est présent auprès du commandant de la GRK à cette fin. Aujourd'hui, la dernière convention du 16 décembre 2014 précise que l'effort porte sur la formation des officiers de police judiciaire et des cadres de haut niveau.

